

INFO-RETRAITE

Novembre 2017



Régime à risques partagés
des employés des hôpitaux
du N.-B. membres du SCFP
(RRP des hôpitaux du
SCFP)

Volume 4 · numéro 2

NOUS VOULONS CONNAÎTRE VOTRE OPINION!

Que pensez-vous du présent numéro? Quels articles préférez-vous? Avez-vous appris quelque chose? Quel type d'information aimeriez-vous retrouver dans les prochains bulletins?

Faites-nous part de vos commentaires en remplissant un court sondage (deux minutes). Nous vous en remercions à l'avance.

Pour remplir le sondage en ligne, allez
à : vestcor.org/sondage2

Pour le remplir au téléphone :
1-800-561-4012

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil des fiduciaires du Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du N.-B., membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) [le « RRP des hôpitaux du SCFP »], je suis ravi de présenter le numéro de l'automne 2017 du bulletin du RRP des hôpitaux du SCFP.

Comme en fait état le sommaire des résultats de la dernière évaluation actuarielle présenté dans le bulletin, votre régime affiche encore une solide situation financière. Fort d'un coefficient de capitalisation du groupe avec entrants de 121,4 % en 2016 (comparativement à 120,7 en 2015), le Régime est en position de fournir le montant intégral du rajustement au coût de la vie à ses participants le 1^{er} janvier 2018 (voir la rubrique *Rajustement au coût de la vie* sur la page suivante pour plus de détails).

Le conseil est également heureux de vous informer que Vestcor, l'organisme responsable de l'administration courante du Régime, lancera bientôt son nouveau site Web (consulter la rubrique du présent bulletin intitulée *Un nouveau site Web des pensions et des avantages sociaux à l'intention des participants*). Nous vous encourageons à consulter le site Web afin de vous familiariser avec toutes les ressources disponibles et utiles concernant votre régime.

Comme toujours, votre conseil des fiduciaires souhaite recevoir vos commentaires ou rétroactions au sujet du bulletin ou du régime. Comme nous l'avons indiqué sur la page couverture, vous êtes encouragés à remplir le court sondage une fois que vous aurez lu le présent numéro de sorte que nous pourrions recueillir votre précieuse rétroaction et ainsi pouvoir nous concentrer sur les sujets qui vous importent le plus dans le domaine des pensions.

Le président du conseil des fiduciaires du RRP des hôpitaux du SCFP,

David Matthews

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

PAR ÉCRIT :

Conseil des fiduciaires du RRP des hôpitaux du SCFP

a/s de Vestcor

C.P. 6000

Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

PAR TÉLÉPHONE :

1-800-561-4012 (sans frais)

ou 506-453-2296 (Fredericton)

PAR COURRIEL : info@vestcor.org

VOTRE CONSEIL DES FIDUCIAIRES

CSHNB/ SCFP,
section locale 1252

David Matthews
(président)
Brian Poirier
Brenda Vienneau
Bernard Brun



Renée Laforest
(vice-présidente)

Luc J. Sirois

Jean-Claude Pelletier

Larry Guitard

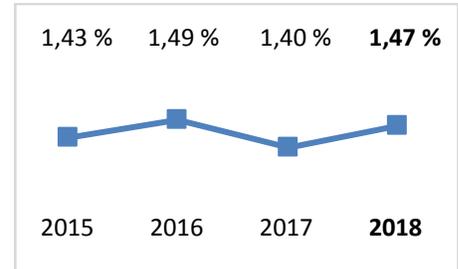
Province du N.-B.

RAJUSTEMENT AU COÛT DE LA VIE

Par suite d'un rendement des placements positif, le conseil a pu, encore cette année, accorder à tous les participants le montant intégral du rajustement au coût de la vie.

Le rajustement pour 2018 est de 1,47 %, et il sera appliqué le 1^{er} janvier 2018. Dans le cas des participants actifs et de ceux ayant différé leur pension, l'augmentation sera calculée sur les prestations accumulées au 31 décembre 2016. Quant aux retraités, le montant sera ajouté à leur prestation de retraite mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2018 et ils en seront informés par écrit en décembre.

Tendances d'indexation



Le rajustement au coût de la vie est basé sur la hausse de la moyenne de l'indice des prix à la consommation (IPC) [Canada] pour la période de 12 mois se terminant le mois de juin précédent.

MODIFICATIONS AU DOCUMENT CONSTITUTIF

La *Loi sur les prestations de pension* (LPP) du Nouveau-Brunswick prévoit que les participants soient informés de toute modification apportée au Régime. Le conseil des fiduciaires veut donc vous informer des modifications suivantes qui ont été déposées plus tôt cette année auprès du surintendant des pensions.

- Une modification a été déposée le 12 avril 2017 concernant le texte du Régime pour modifier les dispositions relatives à la prestation de décès pré-retraite, comme l'exige la *Loi sur les prestations de pension*;
- Une modification a été déposée le 15 février 2017 concernant la politique de financement pour autoriser le conseil des fiduciaires à approuver et à modifier le taux d'actualisation du Régime.

Les versions modifiées de la politique de financement et du texte du RRP des hôpitaux du SCFP sont disponibles sur le site Web suivant : vestcor.org/SCFP1252.



RAPPORT ACTUARIEL

L'évaluation en tant que régime à risques partagés

Le rapport d'évaluation actuarielle pour le RRP des hôpitaux du SCFP terminé le 31 décembre 2016 a été déposé auprès du surintendant des pensions le 29 septembre 2017.

Tests de gestion des risques

Le RRP des hôpitaux du SCFP a satisfait aux tests suivants dans le cadre du rapport d'évaluation actuarielle annuel :

EXIGENCE	Résultat au 31 décembre 2016	Résultat au 31 décembre 2015
Principal objectif de gestion des risques — Atteindre un taux de probabilité de 97,5 % que les prestations de base acquises ne seront pas réduites au cours des 20 prochaines années.	99,75 % (passé)	99,85 % (passé)
1 ^{er} objectif secondaire de gestion des risques — Accorder une indexation excédant 75 % de l'IPC aux participants et aux retraités au cours des 20 prochaines années.	89,4 % de l'IPC (passé)	91,3 % de l'IPC (passé)
2 ^e objectif secondaire de la gestion des risques – Réaliser une probabilité d'au moins 75 % que les prestations accessoires (la subvention de retraite anticipée) puissent être versées au cours des 20 prochaines années.	99,75 % (passé)	99,85 % (passé)

NIVEAU DE PROVISIONNEMENT DU RÉGIME

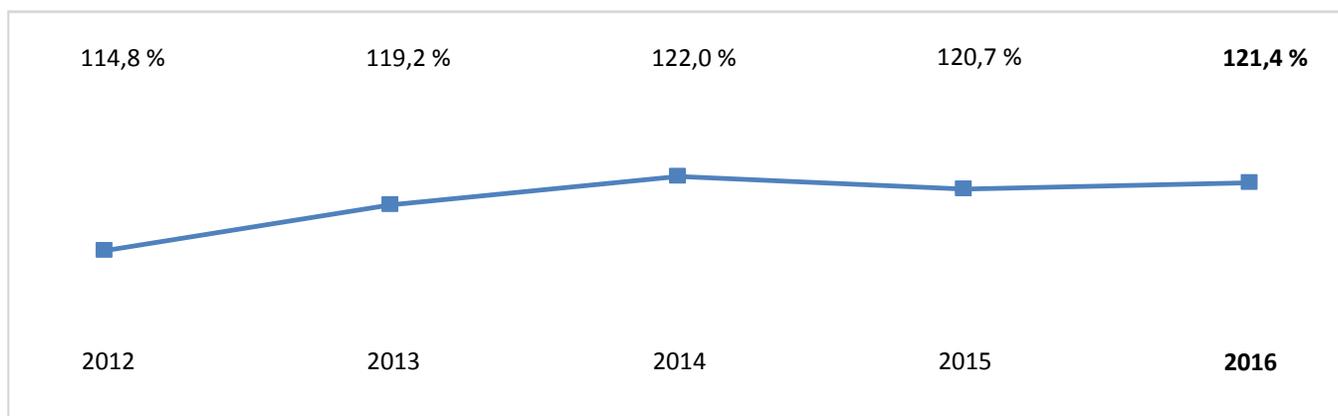
Coefficient de la valeur de terminaison

Au 31 décembre 2016, le Régime avait un actif de 792,1 millions de dollars et un passif de 932,0 millions de dollars, ce qui donne un coefficient de la valeur de terminaison de 85,0 %.

Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants sur 15 ans

Au 31 décembre 2016, le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants du Régime était de 121,4 %.

Coefficient de capitalisation du groupe avec entrants



UN NOUVEAU SITE WEB SUR LES PENSIONS ET LES AVANTAGES SOCIAUX POUR LES PARTICIPANTS

De Vestcor : Votre fournisseur de pensions et d'avantages sociaux des employés

Vestcor a le plaisir d'annoncer le lancement prochain de son nouveau site Web. Conçu afin d'améliorer l'expérience générale et les services offerts aux participants aux régimes de retraite, le site Web vise à soutenir les participants en leur donnant facilement accès à ce qui suit :



Le nouveau **calculateur d'estimation de la pension** amélioré. En vous fondant sur votre état des prestations de retraite de l'employé(e) le plus récent, vous pourrez obtenir rapidement une estimation de vos futures prestations de retraite mensuelles en fonction de la date à laquelle vous envisagez de prendre votre retraite;

Formulaires de demande relativement à votre régime de retraite et aux avantages sociaux des employés. Une toute nouvelle **fonction de recherche** facilite plus que jamais la collecte d'information, qui se fait dans l'immédiat ;

Documents se rattachant à **votre régime de retraite**, notamment les livrets du participant, les documents de gouvernance, les résultats financiers et bien plus encore;

Un accès pour s'abonner rapidement aux **versions électroniques** des bulletins et d'autres communications générales.

D'autres ressources seront ajoutées au site Web au cours de la prochaine année pendant que Vestcor cherche continuellement à améliorer les services qu'elle vous offre.

Restez à l'affût du nouveau site qui sera bientôt en activité à Vestcor.org!

VESTCOR

CONSEILS À L'INTENTION DES RETRAITÉS



FEUILLETS T4A

En tant que retraité touchant une pension, vous recevrez un feuillet T4A faisant état de votre revenu de pension annuel afin de remplir votre déclaration de revenus annuelle. Le feuillet T4A est l'équivalent du T4 que vous receviez en qualité d'employé actif et qui faisait état de votre revenu d'emploi. Selon votre situation personnelle, il se peut que des montants figurent dans d'autres cases, comme celle des retenues d'impôt et des retenues des primes à un régime de soins de santé ou de soins dentaires.

Si vous êtes un résident non canadien, vous recevrez, au lieu du feuillet T4A, un feuillet NR4 qui vous servira à déclarer votre revenu de pension.

Vestcor vous enverra votre feuillet T4A par la poste au plus tard le 28 février de chaque année, il est donc très important de voir à ce que Vestcor ait votre adresse actuelle. Si vous avez déménagé récemment, appelez Vestcor ou remplissez le formulaire de changement d'adresse au site suivant : vestcor.org/pensions.

Si vous avez perdu votre feuillet T4A ou si vous ne l'avez pas reçu, communiquez avec Vestcor. Vous pouvez demander une copie d'un feuillet T4A en appelant Vestcor au numéro 1-800-561-4012.

Précisons que la copie ne peut être envoyée à une nouvelle adresse postale tant que le changement d'adresse n'a pas été effectué et traité par Vestcor.



VOUS TENTEZ D'ÉLIMINER LE PAPIER? DEMANDEZ QUE CE BULLETIN VOUS SOIT ENVOYÉ PAR COURRIEL.

Vous n'avez qu'à communiquer avec Vestcor par téléphone au 1-800-561-4012 (sans frais) ou au 453-2296 (Fredericton) ou par courriel à info@vestcor.org.



Dates du paiement des prestations en 2018

Janvier	1
Février	1
Mars	1
Mars <i>(pour avril)</i>	29
Mai	1
Juin	1
Juin <i>(pour juillet)</i>	29
Août	1
Août <i>(pour septembre)</i>	31
Octobre	1
Novembre	1
Novembre <i>(pour décembre)</i>	30

Ces dates sont aussi affichées en ligne.

ISBN : 978-1-4605-1327-9

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ : Le présent bulletin est une publication au nom du conseil des fiduciaires du RRP des hôpitaux du SFCF. Cette publication a pour but de fournir de l'information au sujet du Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SFCF. En cas de différence entre les renseignements contenus dans le présent bulletin et le texte du Régime ou les autres documents constitutifs approuvés, ces derniers auront préséance.